

Nantes, le 21 octobre 2021

Aléop en TER

Ouverture à la concurrence : la Région lance un premier appel d'offres sur le réseau Aléop en TER

A l'occasion de la session régionale des 21 et 22 octobre, la Région a voté le lancement de son premier appel d'offres pour la mise en concurrence d'un tiers du réseau Aléop en TER, et les principales caractéristiques de la délégation de service public envisagée. Concrètement dès la fin du mois d'octobre, la Région publiera l'avis d'appel public à la concurrence concernant le lot « Tram Train » et « Sud Loire » identifié en juillet 2020. Le choix de l'opérateur interviendra au second semestre 2023 pour une mise en service en décembre 2024.

C'est une nouvelle étape décisive qui concrétise une démarche engagée très tôt par la Région des Pays de la Loire. En effet, la collectivité s'est positionnée dès décembre 2016 pour la mise en concurrence de l'exploitation des lignes TER du réseau Aléop.

« Nous y avons vu très vite la possibilité d'**augmenter la qualité de service offerte aux usagers** en baissant les coûts unitaires avec un double objectif : plus de trains, mieux de trains ! **L'ouverture à la concurrence ne signifie pas la privatisation du transport TER**. Bien au contraire, c'est pour notre collectivité un moyen d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports en actionnant les meilleurs leviers pour **poursuivre le développement de ce mode de transport durable qui restera un service public piloté par la Région, essentiel pour l'équilibre et la cohésion de nos territoires.** » commente Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Une démarche concertée, structurée et progressive.

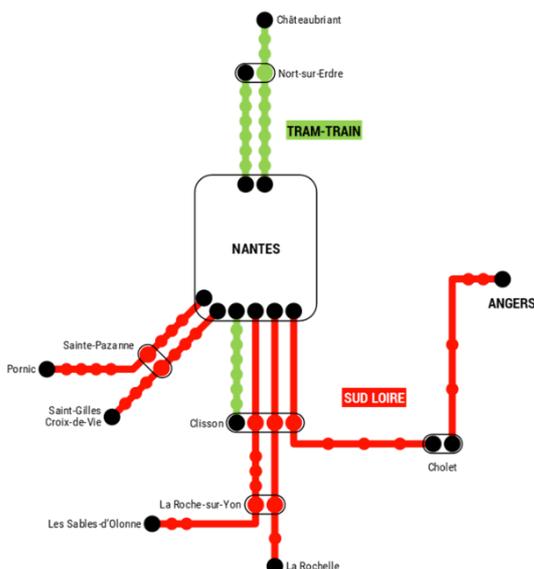
Pour rappel, l'ouverture à la concurrence est une obligation réglementaire qui s'imposera à toutes les Régions souhaitant passer un contrat d'exploitation à compter du 25 décembre 2023. **En s'engageant parmi les Régions pionnières, les Pays de la Loire ont fait le choix d'anticiper et de préparer au mieux cette nouvelle modalité d'exploitation du réseau TER.**

Ainsi la Région a lancé au printemps 2019 un Appel à manifestation d'intérêt. Cette démarche a permis d'instaurer un dialogue entre la Région et les opérateurs économiques susceptibles de candidater pour exploiter les services ferroviaires régionaux. En juillet 2020, la Région a voté son projet d'allotissement

géographique du réseau Aléop et désigné le 1^{er} lot ouvert à la concurrence : l'ensemble « Tram train » (Nantes – Nort-sur-Erdre / Nantes – Châteaubriant / Nantes – Clisson) et « Sud Loire » (Nantes – Pornic / Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Nantes – La Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne / Nantes – La Rochelle / Nantes – Cholet / Angers – Cholet).

L'appel d'offres sera lancé officiellement à la fin du mois d'octobre 2021. L'opérateur lauréat sera désigné en 2023 et la mise en place du service se fera en décembre 2024.

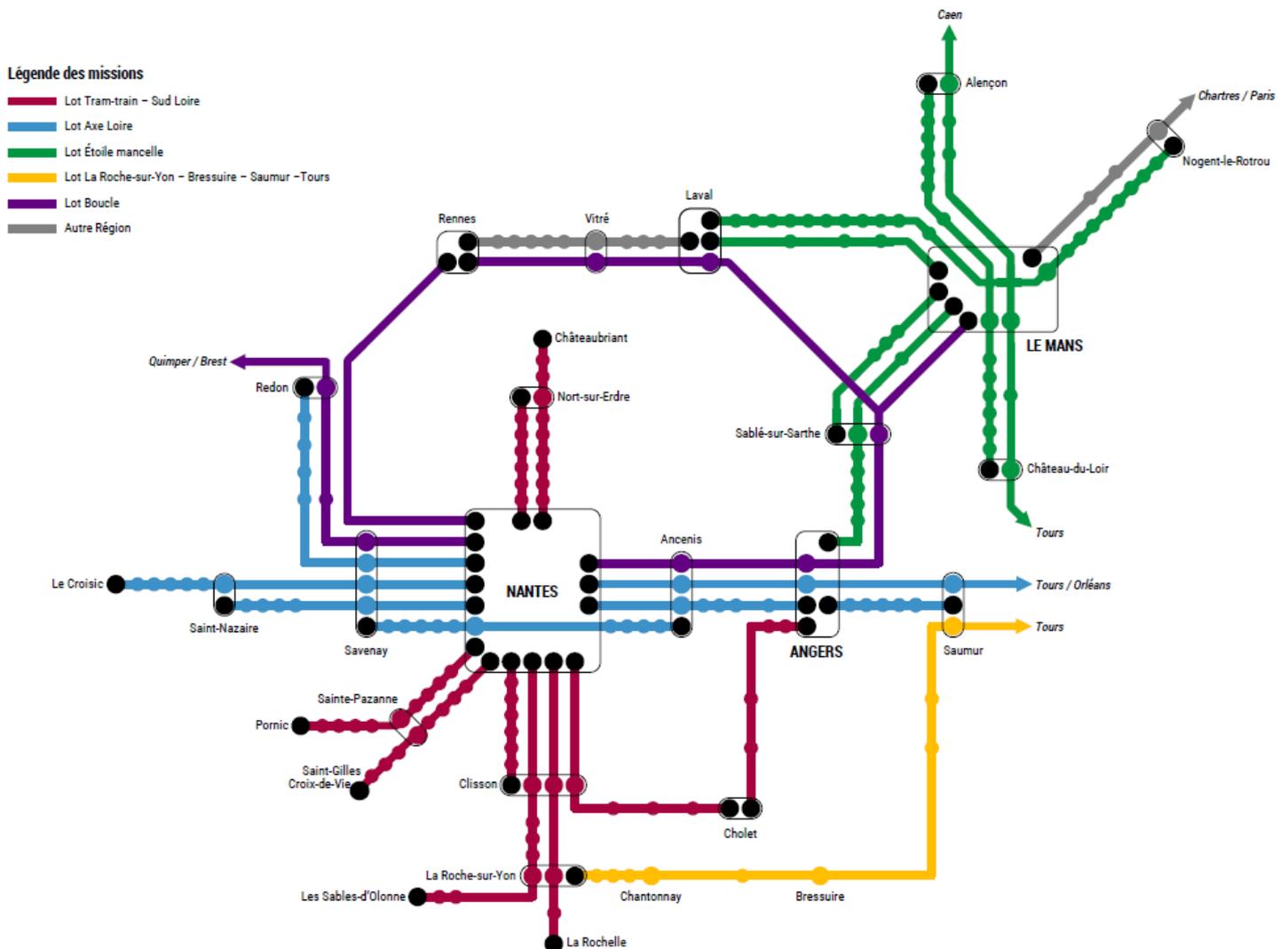
« La durée du contrat de services sera de 10 ans avec un cahier des charges régional très précis. L'opérateur aura pour missions principales d'exploiter ce service public, d'assurer la gestion, l'entretien et la maintenance du matériel roulant, d'accueillir et informer les voyageurs et d'améliorer la qualité du service rendu aux voyageurs. » précise Roch Brancour vice-président de la Région en charge des mobilités.

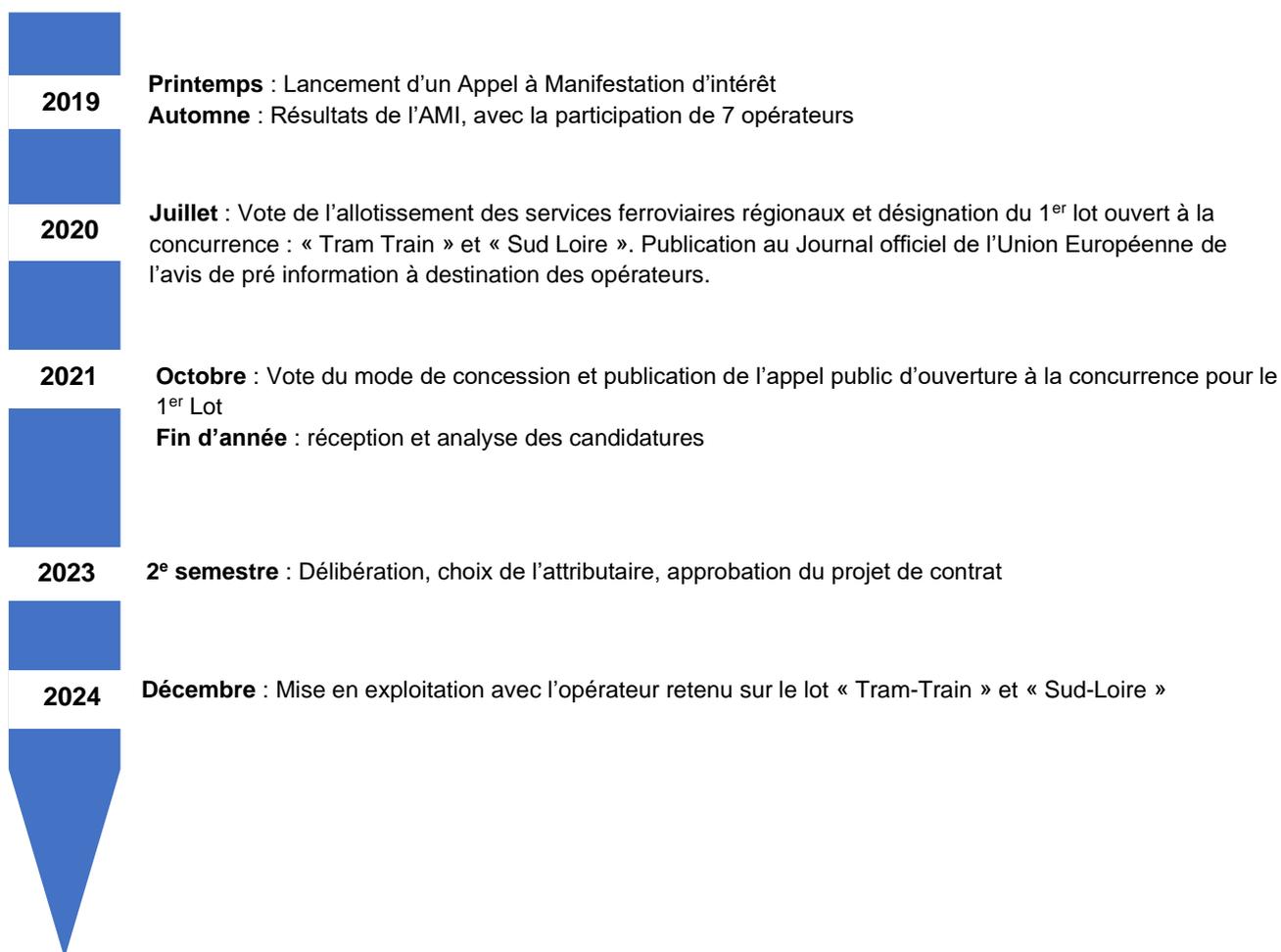


Cette nouvelle étape devrait être suivie de la mise en concurrence progressive des autres lots du réseau Aléop en TER pour une mise en service selon le calendrier suivant :

- « Boucle Loire Bretagne » : janvier 2029 au plus tôt
- « Étoile Mancelle » : janvier 2030 au plus tôt
- « Axe Loire » : janvier 2032

Annexe 1 : carte globale des lots des services ferroviaires régionaux



Annexe 2 : repères, timeline ouverture à la concurrence en Pays de La Loire**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16